

**ANNEXE N° 2**  
**Tarifs 2024 et contenus :**

A) - Organisation des classes transplantées pour le compte de la ville de Villeneuve-la-Garenne :

Durée en jours	Nbre de classes	Dénomination VVL	Nbre de classe	Contenu	Programmes	*Tarifs pour 25 élèves	Observations	Gratuit	En supplément
9		Hiver		Classe de neige	Ski alpin 5 demi-journées	499 €		Réunion avec les parents (1 par école et par an)	Convoyeur supplémentaire
9		Hiver sans ski		Classe de neige	Découverte de la montagne : Igloo, rando raquettes, ski de fond...	448 €			
9		Printemps		Classe de nature	Randonnées, escalade, tir à l'arc, accrobranche...	450 €			

Le contenu des programmes peut être modifié dans la limite du budget fixé.

\*le tarif proposé est pour une base de 25 élèves (hors classe type Ulis). En cas de variations du nombre d'élèves et pour toutes les prestations complémentaires, cf conditions particulières Classes d'hiver et classes de Printemps (annexes 3 et 4).

Méthode de calcul de la variation du prix de séjour classe

		+36%	+21%		
Sur le tarif catalogue	Sur le tarif catalogue	19€/jours par enfants	19€/jours par enfants	19€/jours par enfants	19€/jours par enfants
<b>Nbre d'élèves</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	

*Facturation des seules charges fixes*

Utilisation du centre du Mont-Saxonnex par l'association VVL :

Le tarif de Villeneuve-la-Garenne, fixe pour un maximum de 356 enfants par an à :

43€/nuit/par enfant/nuit le prix de la pension complète matériel de ski, compris et pension des encadrants incluses.

38€/enfant (17 ans maximum)/nuit le prix de la pension complète sans le matériel de ski et pension des animateurs incluses.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023\_10\_12\_1-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception en préfecture : 08/11/2023



VACANCES VOYAGES LOISIRS  
ANNEXE 2 A LA CONVENTION  
FIXANT LES TARIFS DES SEJOURS DE  
CLASSES DE DECOUVERTE HIVER/PRISTEMPS 2024

ENTRE : VACANCES VOYAGES LOISIRS  
ET : MAIRIE DE VILLENEUVE LA GARENNE

CLASSES DE DECOUVERTES  
HIVER 2024

NOM DU CENTRE/SEJOUR	NOMBRE DE JOURS	TARIFS/ELEVE (sauf tarifs cars)
MONT SAXONNEX SKI	9 JOURS	<ul style="list-style-type: none"><li>• BASE 25 ELEVES 499.00</li><li>• MOINS DE 20 ELEVES 598.80</li><li>• MOINS DE 12 ELEVES 673.65</li><li>TRANSPORT CAR 7900.00</li></ul>
MONT SAXONNEX SANS SKI (découverte milieu montagnard)	9 JOURS	<ul style="list-style-type: none"><li>• BASE 25 ELEVES 448.00</li><li>• MOINS DE 20 ELEVES 537.60</li><li>• MOINS DE 12 ELEVES 604.80</li><li>TRANSPORT CAR 7900.00</li></ul>

CLASSES DE DECOUVERTES  
PRISTEMPS 2024

NOM DU CENTRE/SEJOUR	NOMBRE DE JOURS	TARIFS/ELEVE (sauf tarifs cars)
MONT SAXONNEX Printemps	9 JOURS	<ul style="list-style-type: none"><li>• BASE 25 ELEVES 450.00</li><li>• MOINS DE 20 ELEVES 540.00</li><li>• MOINS DE 12 ELEVES 607.50</li><li>TRANSPORT CAR 7900.00</li></ul>

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023\_10\_12\_1-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

\*\*\* CONDITIONS PARTICULIERES\*\*\*

SEJOUR

\* BASE 25 ELEVES : FACTURATION SUR 25 ELEVES. EN CAS D'EFFECTIF INFERIEUR A 25 (de 20 à 24) OU SUPERIEUR A 25, SEULES LES CHARGES VARIABLES SERONT DEDUITES OU AJOUTEES, (19.60 €/jour et par élève)

\* DE 12 A 19 ELEVES : FACTURATION (TARIF INDIQUE DANS L'AVENANT)

\* MOINS DE 12 ELEVES : FACTURATION (TARIF INDIQUE DANS L'AVENANT) SUR L'EFFECTIF REEL DE LA CLASSE

\* CLASSES DE CP A CM2, ADAPTATION ET PERFECTIONNEMENT = 2 ANIMATEURS PAR CLASSE

\* CLASSES MATERNELLES = 3 ANIMATEURS PAR CLASSE.

\* GRATUITE POUR 1 ENSEIGNANT PAR CLASSE.

\* LES CONDITIONS DE TARIFICATION ET D'ORGANISATION DES SEJOURS POUR LES CLASSES DE NIVEAU CP ET CE1 SITUEES, EN REP ET REP + FERONT L'OBJET D'UNE ETUDE PERSONNALISEE.

\* LE TARIF D'UN ANIMATEUR SUPPLEMENTAIRE EST DE 140,00 EUROS PAR JOUR,

\* LE TARIF D'ACCUEIL POUR UN ENSEIGNANT SUPPLEMENTAIRE EST DE 33,50 EUROS PAR JOUR,

\* TARIF D'ACCUEIL D'UNE AIDE A LA VIE SCOLAIRE. SEJOUR : 33,50 EUROS/JOUR et TRANSPORT : SELON LE CENTRE (MEME TARIF QUE LES PARTICIPANTS)

TRANSPORT ORGANISE PAR VVL : (TARIFS DONNES A TITRE INDICATIF)

LE CONVOYAGE ALLER & RETOUR DES ELEVES EST INCLUS DANS LES TARIFS DU TRANSPORT, A RAISON D'UN ACCOMPAGNATEUR PAR CLASSE.

TARIF D'UN ACCOMPAGNATEUR SUPPLEMENTAIRE : 240,00 EUROS ALLER OU RETOUR,

\* LES TARIFS DE VOYAGES EN TRAIN, CORRESPONDENT A UN VOYAGE EN 2eme CLASSE, PLACE ASSISE, AU DEPART DE PARIS.

\* LES TARIFS DE VOYAGES EN AUTOCAR SONT DES FORFAITS POUR 1 CAR QUI POURRA ACCUEILLIR 50 ELEVES ET 5 ACCOMPAGNATEURS ADULTES.

TRANSPORT ORGANISE PAR VOS SOINS :

QUEL QUE SOIT LE MODE DE TRANSPORT RETENU, V.V.L. NE PREVOIT PAS D'ACCOMPAGNATEUR. LE CONVOYAGE RESTE A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE. SI LA COLLECTIVITE LE SOUHAITE, ELLE PEUT COMMANDER UN ACCOMPAGNATEUR QUI LUI SERA FACTURE 198,00 EUROS ALLER OU RETOUR.

CONDITIONS DE DEDITS

TOUTE CLASSE ANNULEE ET NON REMPLACEE APRES LA DATE DU BON DE COMMANDE, LE 20/10/2022 POUR LES CLASSES HIVER ET LE 28/01/2022 POUR LES CLASSES DE PRINTEMPS, FERA L'OBJET D'UN DEDIT DE 50 % DES PLACES SUR LA BASE DE 25 ELEVES PAR CLASSE ANNULEE.

POUR TOUTE ANNUATION LIEE A LA SITUATION SANITAIRE, VVL, EN TANT QUE PARTENAIRE, NE VOUS FACTURERA QUE LES FRAIS A CHARGE, ET NON LES DEDITS CONVENTIONNELS. POUR CE FAIRE, NOUS AURONS BESOIN DE POINTS REGULIERS A CHAQUE STADE D'AVANCE DE FRAIS.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

\* EXCEPTIONNELLEMENT ET EN ACCORD AVEC LES COLLECTIVITES, V.V.L. SE RESERVE LE DROIT SI LES EFFECTIFS DES CLASSES SONT INCOMPATIBLES AVEC LA BONNE GESTION D'UN CENTRE, DE MODIFIER, COMPLETER OU DEPLACER UN SEJOUR SUR UN EQUIPEMENT DE TYPE ET DE CONTENU SIMILAIRES.

\* POUR LES PRESTATIONS ET CONDITIONS GENERALES SE REPORTER A LA CONVENTION ET AU CATALOGUE.

## ADHESION

L'ADHESION ANNUELLE EST OBLIGATOIRE A NOTRE ASSOCIATION. LA FACTURE VOUS SERA ADRESSEE, APRES LA REALISATION DU PREMIER SEJOUR DE CHAQUE ANNEE.

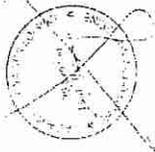
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R2192-10 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE, LE DELAI MAXIMUM DE PAIEMENT DES SOMMES DUES EST FIXE A 30 JOURS A COMPTER DE LA RECEPTION DE LA FACTURE EN MAIRIE ET/OU SUR LE PORTAIL CHORUS. LE DEPASSEMENT DE CE DELAI DE PAIEMENT DONNERA DROIT AU VERSEMENT D'INTERETS MORATOIRES. LE TAUX DES INTERETS MORATOIRES EST LE TAUX DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR A LA DATE A LAQUELLE LES INTERETS MORATOIRES ONT COMMENCE A COURRIR AUGMENTE DE 8 POINTS.

LE BON DE COMMANDE ADMINISTRATIF INDIQUANT LE CODE D'ENGAGEMENT DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE COMMUNIQUE DES RECEPTION DE CET AVENANT, AFIN DE TRANSMETTRE VOS FACTURES SUR LE PORTAIL CHORUS

A VITRY SUR SEINE, LE 03/10/2023 *en deux exemplaires originaux*

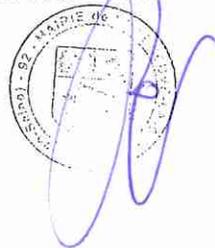
POUR VVL LE DIRECTEUR GENERAL

Emmanuel FRANTZ



LE

POUR LA COLLECTIVITE



Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023\_10\_12\_1-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023